

Lutte revendicative des immigrés

Quelques éléments pour un bilan

Vers la dégradation?

Le seul mérite de l'ASTI et du mouvement des associations d'immigrés est peut-être d'avoir sorti la préoccupation de l'immigration et ses implications de la discrétion des débats d'experts sur la place publique. Son action politique indépendante des partis et notamment les Festivals de l'Immigration y ont contribué en tout cas largement.

Au début, en 1980, les trois principaux partis politiques luxembourgeois (et les autres) avaient

signé la plate-forme de l'ASTI pour le droit de vote communal des non-Luxembourgeois. Depuis lors CSV et DP se sont rétractés, de même que le LCGB d'ailleurs, le POSL paraissant souvent embêté de rester sur sa position (favorable).

Il convient de souligner que la revendication du droit de vote local voulait être une réponse à la situation d'immobilisme dans le domaine de la politique des minorités. Les femmes et hommes politiques ne réagissent que sur des pressions venant d'électeurs.

Quels changements au cours des dernières années?

Du côté positif il faut souligner que le mouvement associatif des immigrés parle d'une seule voix, celle du CLAI (Comité de Liaison et d'Action des Immigrés, dont l'ASTI assure le secrétariat). Ce mouvement a été reconnu par le gouvernement comme interlocuteur, le président du gouvernement ayant prononcé un discours lors du 1er Congrès des Associations d'Immigrés en juin 1985. Il faut noter que des propositions concrètes ont été élaborées par l'ASTI et le CLAI dans les domaines de la scolarisation, sur le plan juridique, au niveau des activités culturelles et interculturelles. L'ASTI a pris ses responsabilités pour la réalisation de projets communs avec les pouvoirs publics comme le CDAIC (Centre de Documentation et d'Animation Interculturelles).



Malgré ces contacts, propositions et engagements on en est resté pour l'essentiel au même point: le gouvernement n'a pas de politique vis-à-vis des minorités, il est même fier de ne pas en avoir d'explicite. Parce que, bien entendu, il en a une: celle du laisser-aller, celle de ne pas prendre de mesures au niveau de la scolarité, du logement locatif, de la vie culturelle, puisque tout va tout seul "comme avec les Italiens". Les personnes averties savent que cette comparaison avec les Italiens ne vaut rien, puisque la situation est toute autre: les Italiens venaient pour quelques années, souvent comme saisonniers, presque toujours sans famille. Or depuis les années soixante il n'en est plus de même: une immigration familiale (portugaise) a créé une situation nouvelle. Cette situation est voulue au départ, puisque c'était cette nouvelle vague d'immigrés qui devait assurer la survie démographique du Grand-Duché, que les autochtones négligeaient.

Le laisser-aller qui était sans (grandes?) conséquences dans le temps par rapport aux Italiens, fait maintenant des victimes tous les jours: enfants sortant de l'école sans qualification, logements locatifs insuffisants, distance entre Luxembourgeois et étrangers au point de se croire dans des mondes différents, etc.

Un organe consultatif pour élaborer une politique gouvernementale

Lorsque le gouvernement actuel s'est constitué, l'immigration a été traitée dans l'accord de coalition de 1984. C'est ainsi que l'on promet de combattre le racisme et la xénophobie (qui ont depuis lors fait une belle percée!) et l'on confie le soin de mener une "politique d'intégration volontariste" à un organe consultatif, le Conseil National de l'Immigration. Du jamais vu, de la démission dès le premier jour, à moins de donner évidemment à ce Conseil des indications, de lui demander des avis, en un mot de le prendre en considération. Le bilan du mandat 1983-86 de ce Conseil est à l'image de la politique gouvernementale: aucune avancée ne s'y est manifestée. Sa composition quadripartite (partenaires sociaux, ministères et immigrés) a presque rendu impossible l'élaboration d'un avis sur la constitution que le Président du Gouvernement avait demandé au CNI.

Le deuxième avis jamais demandé au CNI, sur la nouvelle loi communale, s'est égaré entre le ministère de la Famille et celui de l'Intérieur et n'a pas encore trouvé son chemin dans les documents parlementaires début novembre 1987, plusieurs années après son adoption par le CNI.

Responsabilité au niveau du gouvernement?

Le ministre de la Famille a sous ses compétences le Service National de l'Immigration et coordonne la politique gouvernementale en la matière. L'activité de Monsieur Spautz en la matière est des plus discrètes. Depuis six Festivals de l'Immigration il n'a pas trouvé une seule fois le chemin d'y aller. Désigné par le Conseil du Gouvernement en 1986 pour y répondre aux questions des immigrés, il s'est désisté la veille.

Les revendications et propositions élaborées par le Congrès des associations d'immigrés ont été soumises aux différents ministères et discutées avec les ministres et/ou leurs experts. Le ministre de la Famille a été chargé par M. Santer de recueillir les réponses des différents départements ministériels pour les transmettre au CLAI et à l'ASTI.

Depuis le printemps 1987 ces réponses se sont fait attendre. Les organisateurs du 6e Festival ont invité M. Spautz à venir exposer les réponses publiquement au Festival, devant les premiers concernés, à savoir les immigrés. Ce qui l'année précédente n'a pas été possible, malgré l'appui du Président du Gouvernement, ne pouvait évidemment être obtenu par une simple lettre des associations d'immigrés. Toujours est-il que le ministre a délégué un haut fonctionnaire, le Commissaire à l'Immigration, M. Gaston Raus, pour donner lecture des réponses du Gouvernement.

Spectacle décevant et salubre

Sur la grande scène, devant quelque 2 000 personnes présentes à ce moment-là, M. Raus a transmis les réponses du gouvernement aux questions précises du mouvement associatif des immigrés. Le

"spectacle" était décevant parce qu'aucune réponse tant soit peu concrète ne fut donnée: dans un langage juridique les différents ministères fournissaient des réponses techniques sur des pages et des pages. La salle n'était pas dupe et s'aperçut bien vite, que les nombreuses phrases masquaient l'absence totale d'une volonté gouvernementale. Et ce fut là l'aspect salubre: l'assistance s'aperçut de la façon, certes polie, dont les pouvoirs publics se foutent des immigrés. Sans doute cet effet ne fut pas visé ni par les organisateurs ni par le gouvernement. Retenons pour la petite histoire qu'au moment de l'exposé des réponses gouvernementales, le ministre de la Justice était présent dans l'assistance: il est parti après les premières réponses, qui n'étaient autres que celles fournies par son propre ministère.

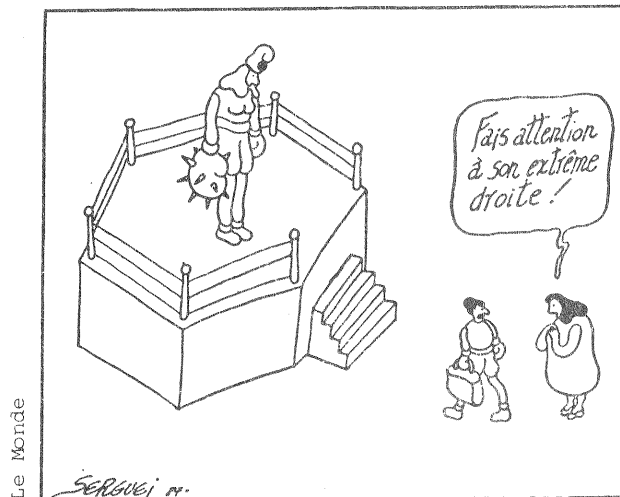
Tout cela pourrait relever de la simple anecdote, si la cohabitation entre Luxembourgeois et étrangers n'était pas un domaine très sensible et important de notre société. L'ASTI ne cesse de dire depuis des années que l'inaction des pouvoirs publics ne fait pas seulement des dégâts au sein des familles étrangères par exemple, mais l'absence d'une politique explicite et qui se donne des moyens d'action, délaissera, du côté luxembourgeois, le terrain aux nostalgiques, xénophobes et autres hommes et femmes qui veulent se profiler sur le dos des étrangers en essayant d'agiter la peur de l'autre, voire la haine.

Différentes tentatives ont été lancées: l'"Aktioun Lëtzebuergesch" s'est assagi après la scission de la FELES. C'est le Luxemburger Wort qui a fait connaître les futurs FELESiens au grand public en publiant leur lettre contre le droit de vote des étrangers, sur la même page où figurait l'avis favorable de la Commission Diocésaine pour la Pastorale des Migrants. Par ailleurs les écrits de la FELES ont été largement négligés par la presse en général, à l'exception du JOURNAL qui s'en est distancié toutefois. L'apport spirituel du directeur de la CARITAS, membre du comité de la FELES, n'a aucunement infléchi la politique de celle-ci, il a tout au plus jeté une lumière ambiguë sur la position de l'Eglise luxembourgeoise.

Participer au débat politique

Si l'ASTI et le CLAI ont situé en 1984 et 1987 le Festival de l'Immigration dans la période électorale, ce n'est évidemment pas un hasard: la présence et le rôle d'un quart de la population concerne la vie démocratique et en tant que mouvement indépendant des forces politiques, il est essentiel de provoquer le débat des idées.

L'apport économique, démographique et culturel des immigrés, indispensable pour le fonctionnement et la survie du Grand-Duché est ignoré de la part des forces politiques et sociales. Rares sont les partis politiques ou regroupements luxembourgeois qui, en parlant des étrangers, emploient d'autres termes que celui, magique, d'intégration, sans le définir concrètement et en tablant sur "le temps qui arrangera tout". Ils sont persuadés qu'il est donc superflu d'entreprendre quoi que ce soit pour favoriser ou dynamiser la cohabitation entre autochtones et étrangers. Le vide dans leurs programmes et discours au sujet de l'attitude à prendre vis-à-vis des minorités correspond à leur dés-



intérêt de la question, à leur méconnaissance des immigrés. Leur attention serait sûrement autre s'il s'agissait d'électeurs. Ils essaient même de refouler le fait qu'ils doivent une bonne partie de leurs mandats aux étrangers, puisque ceux-ci sont comptabilisés pour fixer le nombre des députés et conseillers communaux.

Cette généralisation peut paraître abusive, mais les exceptions confirmant la règle sont bien rares. La façon dont les partis politiques traitent les commissions consultatives pour immigrés qu'ils ont instaurées dans une quinzaine de communes en dit long sur leur volonté politique. Une petite brochure de l'ASTI montre à partir d'un questionnaire envoyé à ces commissions que pour ainsi dire aucune ne fonctionne et ce essentiellement parce que les autorités communales les ignorent.

Les partis politiques et la xénophobie

Les évolutions des dernières semaines risquent de changer le climat politique à moyen terme: la xénophobie n'a pas encore été utilisée au Luxembourg comme argument électoral. Elle risque de faire son entrée dans le discours politique et cela non seulement par le biais de quelques fantaisistes irresponsables. D'autres, soucieux de ne pas perdre de voix, se lanceront sur le même chemin: ce n'est pas seulement M. Le Pen qui est dangereux pour les immigrés en France, mais bien plus M. Pasqua qui est au pouvoir et ne se gêne nullement d'organiser des charters pour expulser, sans contrôle judiciaire, des immigrés.

Est-ce que les partis politiques luxembourgeois sont vaccinés contre le racisme et la xénophobie? Comme nous allons le voir plus loin, la question n'est pas purement académique. Il y va d'un équilibre bien fragile de notre société. L'apport des partis pour contribuer à renforcer cette harmonie sociale est presque inexistant. Les partis qui se sont succédés au gouvernement depuis une vingtaine d'années ont créé la situation actuelle, leur responsabilité est engagée.

Quelques exemples récents

A quelques jours des dernières élections communales M. Bourg, secrétaire général du PCS, a ajouté sa brique personnelle au mur destiné à cantonner les promoteurs du droit de vote dans un coin de la société.

Dans le "CSV-Profil" il essaie de faire croire que ce ne sont que les socialistes et les communistes qui sont en faveur du droit de vote. A-t-il oublié la position de son parti d'il y a sept ans et ne connaît-il pas l'interview que le président de son groupe parlementaire a accordé au journal "Nuovi Orizzonti"? Et est-ce que pour lui la Commission Diocésaine de la Pastorale des Migrants n'est qu'un ramassis de socialistes et de communistes?

En outre M. Bourg omet de dire que c'est par sa propre plume que le PCS a fait savoir à l'ASTI en septembre 1987 qu'il estime que les commissions consultatives pour étrangers ne sont qu'une étape vers une participation effective.

M. Bourg sait aussi jouer le registre de la peur. Le 13 novembre le Luxemburger Wort, à l'occasion de la Journée des Migrants, publie deux pages où l'Evêché prêche l'ouverture vers l'étranger, la collaboration avec l'autre. Dans la même édition, quelques pages plus loin, M. Bourg évoque le spectre de bourgmestres et d'échevins étrangers ne parlant pas le luxembourgeois ce qui créerait des situations à la belge. Alors qu'en tant que secrétaire général du PCS il devrait être au courant des revendications précises du mouvement associatif des immigrés, il fait croire que les immigrés et les promoteurs du droit de vote pour étrangers ne demanderaient le droit de vote actif que pour s'élancer vers le droit de vote passif et le droit de vote national. M. Bourg sait parfaitement qu'au Luxembourg comme ailleurs en Europe, y compris au sein de tous les partis chrétiens, excepté le PCS luxembourgeois, on estime que le droit de vote local doit être lié au fait d'être résident de la commune, tandis que le droit de vote national reste lié à la nationalité du citoyen.



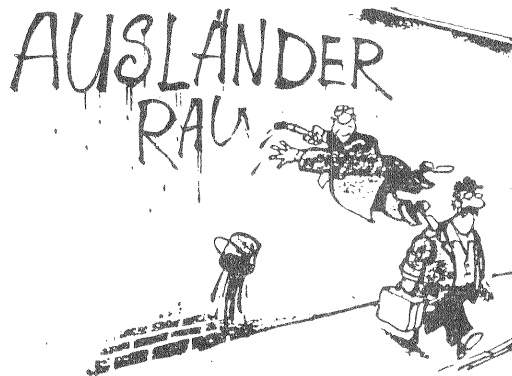
Le Monde

A quel "C" se fier, devait se demander le lecteur du Wort: à l'évêque qui parle des saisonniers et des difficultés scolaires des immigrés et appelle les chrétiens à s'engager pour une société inter-culturelle, ou au secrétaire général du PCS, qui joue sur les cordes de la peur de l'étranger?

A deux reprises déjà des responsables du parti chrétien ont essayé de se profiler en s'opposant au droit de vote des étrangers sans présenter la moindre proposition alternative. Il faut rappeler l'interview de M. J.-P. Kraemer, secrétaire général du PCS à l'époque, dans le Luxemburger Wort le premier jour du Festival de l'Immigration en avril 1984 et la prestation provocante de Mme Lulling au nom du même parti au cours du même Festival.

Cette année-ci, c'est Mme Viviane Reding qui a pris la relève. Le samedi du Festival elle résume une étude du MENJ publiée il y a deux ans. Cette publication lui sert de prétexte pour affirmer que tous les Luxembourgeois raisonnables sont stricte-

ment contre le droit de vote. Lors de la cérémonie d'ouverture du Festival, l'ASTI a tenu à faire une



Haitzinger in: Publik-Forum

mise au point solennelle. Pour la première fois dans la presse le pas du débat serein et respectueux d'autrui a été franchi. Il fallait le souligner et situer par là-même les responsabilités. La semaine suivante M. Zeche, rédacteur en chef du Luxemburger Wort, a essayé de réparer les dégâts en expliquant que sa collègue avait voulu dire qu'en facilitant la naturalisation le débat sur le droit de vote des étrangers deviendrait superflu. Or, Mme Reding n'a pas du tout parlé de naturalisation.

D'ailleurs, le jour même, elle récidive dans les colonnes du Républicain Lorrain. En réponse à la mise au point de l'ASTI que ce journal avait publiée, Mme Reding enfonce le clou: Elle dit que l'immigration est bien une préoccupation nationale, mais que le droit de vote serait une bêtise nationale. La balle est prise au vol par la FELES qui lors de son assemblée générale tumultueuse décide de s'adresser à la députée d'Esch/Alzette pour demander son appui pour la revendication que personne ne puisse devenir Luxembourgeois sans connaissances de la langue luxembourgeoise.

Un mot encore sur le Luxembourgeois qui se lance dans l'arène politique avec pour seul programme son opposition au droit de vote des immigrés. En regroupant ses écrits et paroles, on constate qu'il a le souci de se démarquer de pire que lui, y compris Le Pen. Réussit-il à convaincre, au-delà de ses trois à quatre mille électeurs?

Quelles perspectives?

La menace de dérapage de certaines forces politiques doit non seulement être surveillée, mais combattue. Et si une façon de la combattre c'était de dégager un consensus minimum des forces politiques pour une politique des minorités? Il ne suffit pas d'assister à la croissance et au développement des xénophobes pour avoir un adversaire sur lequel s'acharner: la cohabitation entre les diverses communautés est si fragile et si importante qu'il faut éviter les situations où la haine sera maître du terrain. Un fois le racisme établi, il est difficile de le combattre avec des arguments: il se fout des arguments puisque les préjugés lui suffisent. Un consensus minimum est d'autant plus utile qu'il peut constituer le moyen de démarcation entre les démocrates et les semeurs de haine.

Serge Kollwelter